



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

Affichage et convocation : 11 MAI 2021

Réuni sous la présidence de Monsieur Bruno DEDION, Maire.

Présents : M Bruno DEDION, Eric DE CARLI, Marie-Paule CARRE VERITA, Alain BEAUFÉY, Noëlle COHIDON, Alain SOHIER, Aline THIOLIERE, Alice NOWAK, Patrick SERGEANT, Nicolas JACQUEMAIN, Thierry LEVERT, Alexandre PIERMEE ;

Absents excusés : M Fabrice BARBAISE, Mmes Gwenaëlle GAREL, Béatrice AUTIER.

Absent non excusé : Néant.

Pouvoirs : de M Fabrice BARBAISE à M Eric DE CARLI
et de Mme Gwenaëlle GAREL à M Alain SOHIER.

Secrétaire de séance : Mme Alice NOWAK.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 31 MARS 2021 :

Le dit compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DEMISSIONS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de M Patrick LEON et donne lecture de sa lettre de démission reçue le 26 avril en précisant que celle-ci a été adressée à Monsieur le Préfet. Monsieur le Maire explique qu'il a accusé réception de la démission au travers d'un courrier en date du 03 mai. Les différents courriers sont joints ci-après :

REÇU LE
26 AVR. 2021
MAIRIE PRIX LES MEZIERES

PLM le 25/04/2021

Monsieur le maire,

Comme vous le savez, je considère que votre municipalité fait des dépenses inutiles ou non-prioritaires (exemple : panneau électronique d'information). Pire, vous venez d'engager des crédits pour supprimer des aménagements réalisés par la précédente équipe municipale en matière de sécurité routière : retrait du STOP en haut de la rue des Ecoières et mise à double sens de circulation de la portion de route devant la mairie.

J'ai tenté de m'opposer à tout cela mais en vain car vous disposez d'une large majorité malgré une courte victoire de votre liste aux élections municipales de 2020.

Il faut selon moi terminer la rénovation de notre salle polyvalente commencée sous la précédente mandature et aujourd'hui presque achevée. Reste à y installer un système de chauffage dans l'aire sportive pour en optimiser l'utilisation (comme en période de crise sanitaire par exemple) et pour un meilleur confort des personnes pratiquant les activités proposées par nos associations. Il faut également réaliser des travaux rue de Mézières, à commencer par la réfection des trottoirs pour y faciliter la mobilité des personnes âgées et handicapées, mais aussi parce qu'il s'agit d'un axe très fréquenté de notre commune où les véhicules roulent souvent trop vite. Ces travaux n'ont pas pu être entrepris de 2014 à 2020 car il était aussi urgent de rénover entièrement la place de la mairie et de l'église qui était en très mauvais état et donnait une triste image de notre commune lors des cérémonies de mariage, des obsèques et des réceptions officielles notamment.

Vous m'avez qualifié d'amateur quand j'alertais sur le fait que les aides publiques et les subventions risquaient d'être de plus en plus difficiles à obtenir pour des petites communes comme la nôtre. En attestent pourtant la diminution de la Dotation forfaitaire versée par l'Etat et la suppression des taxes sur les services funéraires dont la taxe de crémation, importante pour notre budget communal. Il est assez cocasse de relire ce que vous affirmiez dans votre dernier tract électoral : « les dotations aux communes ne baisseront pas ». Où est l'amateurisme Monsieur le maire ? Il y a aussi les incertitudes économiques de la période post Covid et l'aggravation de la dette publique dont il faut se préoccuper car elles impacteront sans doute les budgets de l'Etat et des collectivités territoriales. D'où la nécessité, à mon sens, de bien cibler les dépenses vraiment utiles et prioritaires à engager.

Vos choix me paraissent donc imprudents pour nos finances communales.

Je ne veux pas cautionner vos décisions. Je vous présente ma démission.

Merci de communiquer cette lettre au conseil municipal et à la préfecture.

Bien cordialement.

Patrick LEON



03 MAI 2021



Commune de
Prix-lès-Mézières

Le MAIRE de PRIX-LES-MEZIERES

à

Monsieur LEON Patrick
5, rue de Fagnon
08000 PRIX-LES-MEZIERES

Monsieur,

Je prends acte de votre démission reçue ce 26 avril par dépôt en boîte aux lettres et transmise à Monsieur le Préfet.

Comme vous le savez, nous avons été élu sur un programme et appliquons le nôtre, notamment en répondant aux attentes exprimées par 75% des prixisiens (modifications routières que vous contestez).

Vous n'hésitez pas dans votre courrier à affirmer que les subventions risquent d'être de plus en plus difficile à obtenir : Certes cela est vrai pour le remplacement de quelques luminaires mais ça ne l'est pas pour les projets structurants, bien construits et entrant dans les orientations de l'Etat. Pour exemple, sachez que le financement de la voie verte (à laquelle vous n'avez cessé de vous opposer tout en votant pour par procuration) vient d'être accepté à 77,44%. Concernant la suppression des taxes funéraires qui nous pénalise injustement et brutalement, nous travaillons pour trouver une solution compensatoire.

Quant à la rue de Mézières qui retient particulièrement notre attention, notre raisonnement est différent du vôtre. Il ne s'agit pas de commencer à entreprendre la réfection des trottoirs sans savoir quel est le devenir de cette voie. C'est la raison pour laquelle, le Conseil Municipal dans sa dernière séance, a décidé à l'unanimité d'étudier au préalable la problématique globale de la circulation. Ce n'est qu'au rendu de la présentation d'un plan de déplacement local que les décisions seront prises sur les travaux à envisager.

Durant ces quelques mois passés ensemble, malgré votre déclaration d'opposant constructif, vous vous êtes comporté en mauvais perdant, multipliant les litiges emphatiques et les demandes tatillonnes. Durant la période électorale, vous n'avez pas apprécié d'être qualifié « d'amateur » ; !!

Mairie - 1 Place Charles de Gaulle - 08000 Prix-lès-Mézières
Tél. : 03.24.57.04.92. courriel : accueil@prix-les-mezieres.fr site internet : prix-les-mezieres.fr

✍

est vrai que ce dernier n'a pas le sens du sacré. Il préfère souvent démontrer sa maîtrise en employant des mots compliqués, en cherchant à s'imposer et en parlant fort. L'amateur sait tout ; pas étonnant qu'il critique ou qu'il condamne. Le vrai Pro, au contraire a une humilité liée à sa connaissance. Sachant ce qu'il sait, il est aussi conscient de tout ce qu'il ne sait pas.

Vous écrivez que vous démissionnez parce que vous ne cautionnez pas nos décisions. Ce choix est inquiétant car il signifie que vous n'acceptez pas le débat démocratique et fuyez vos responsabilités envers vos électeurs qui vous ont pourtant élus pour participer au conseil municipal et vont se sentir trahis.

La véritable raison ne semble pas être celle là. L'approbation de nos projets par vos colistiers vous perturbe mais nous conforte dans nos choix.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Bruno DEJON

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Dans les communes de 1000 habitants et plus et conformément à l'article L 270 du code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

Madame MICHAUX Fanny, était la suivante sur la liste et de ce fait nommée Conseillère Municipale. Mais après avoir refusé cette nomination, et avec transmission de sa démission à M le Préfet, est nommé Conseiller Municipal M Alexandre PIERMEE, suivant sur la liste et est installé au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue et un tour de table a permis à chacun de se présenter.

A l'unanimité, M PIERMEE Alexandre est intégré au sein de la commission animation et social.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021 :

A l'unanimité, les subventions suivantes sont votées.

<i>Associations</i>	<i>Montant des subventions allouées</i>
<i>Ass. SIERRA-ALPHA 40 adhérents</i>	<i>483 €</i>
<i>LES RESTAURANTS DU COEUR</i>	<i>100 €</i>

OGF : AVENANT N° 5 DU CONTRAT DE CONCESSION DU CREMATORIUM : présenté par M Alain Beaufey , Adjoint :

Considérant la suppression des taxes funéraires par la loi de Finances 2021 au motif principal de faible rendement,

Considérant que la Commune de Prix-lès-Mézières gère en délégation de service public le Crématorium des Ardennes et que la taxe de crémation a un rendement important représentant 6 % de ses recettes,

Considérant que cette suppression brutale et injuste pour une commune de la taille de Prix-lès-Mézières (1400h) pénalise gravement les finances de la commune et met en péril le programme d'investissement de sa mandature,

Considérant qu'aucune simulation d'impact financier n'a été faite par l'Etat pour notre commune,

Considérant qu'aucune compensation n'a été prévue dans la loi de Finances,

Considérant qu'aucune réponse n'a été apportée aux propositions formulées aux Ministres de l'Economie et du Budget,

Considérant l'impact de la pandémie sanitaire sur l'organisation et la gestion du crématorium des Ardennes,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de compenser la perte de recettes par un relèvement du tarif de la crémation de 54 € HT à compter du 1^{er} juin 2021 sans que cette décision n'augmente le tarif pratiqué avant la suppression de la taxe de crémation,

Mandate Monsieur le Maire de prendre toute disposition nécessaire pour l'application de cette décision.

Accepte l'avenant n° 5 du contrat de concession du crématorium et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous documents utiles et nécessaires.

ARDENNE METROPOLE :- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES HYDRANTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Présenté par Mme Marie-Paule CARRE-VERITA :

A l'unanimité, le Conseil Municipal : -accepte d'adhérer à cette offre de service en conventionnant avec Ardenne Métropole,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents utiles et nécessaires.

-PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : AVIS SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCES : Par M Bruno DEDION et M Alain BEAUFEY_:

Considérant la loi ALUR qui promeut via l'article 136 le caractère intercommunal d'un PLU, Considérant qu' Ardenne Métropole qui n'est compétente en matière de PLU, peut le devenir,

Considérant que la loi n° 2020-1379 du 24 décembre 2020 a reporté l'échéance au 1^{er} juillet 2021 en raison du contexte sanitaire et que les communes doivent délibérer entre le 1^{er} avril et 30 juin 2021,

A l'unanimité, le Conseil Municipal : s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération Ardenne Métropole et autorise M le Maire à notifier à M le Préfet des Ardennes et à M le Président d'Ardenne Métropole cette opposition.

AMENAGEMENT : - POINT D'INFORMATION VOIE VERTE : Par M Alain BEAUFEY : Le Conseil Municipal est informé de l'avancement de ce dossier avec plus de 77 % de subventions de l'Etat. La consultation est confiée à la Chambre d'Agriculture pour l'achat des terrains. Ce projet peut être abouti au printemps 2022 si toutes les acquisitions sont réalisées sans expropriation. L'objectif de cette voie est de rejoindre la rue de la Vieille Meuse sur Charleville-Mézières.

M Thierry LEVERT fait remarquer qu'une portion de chemin derrière la rue de Mézières est à entretenir par nos services. M le Maire rappelle que les riverains sont priés de laisser l'accès libre aux usagers.

-CAHIER DES CHARGES DU PLAN DE CIRCULATION : par M le Maire et M Alain BEAUFEY : Avant d'envisager une étude d'aménagement de la rue de Mézières, le Conseil Municipal souhaite réaliser une étude globale sur les déplacements de la commune prenant en compte la sécurisation des piétons, le stationnement, la vitesse et les mobilités douces. Le bureau d'études CEREMA a remis une proposition d'étude d'aménagement pour un

montant de 14 880 € ttc. M le Maire donne information au Conseil Municipal des différentes références de ce cabinet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis et la signature par M le Maire. Il est précisé que la population sera associée à cette étude.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE : Dans le cadre du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, le Conseil Municipal à l'unanimité, demande à bénéficier d'une adaptation de l'organisation scolaire par dérogation comme suit pour 3 ans et à compter de la prochaine rentrée 2021-2022.

TRAVAUX : FENETRES DE LA MAIRIE : Présenté par Mme Marie-Paule CARRE-VERITA : Après présentation de différents devis, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la sté SAM d'un montant de 10 550 € ttc

ILLUMINATIONS DE NOEL : présenté par Mme Marie-Paule CARRE-VERITA : Après présentation de différents devis, à l'unanimité, le conseil Municipal retient l'offre de DECOLUM d'un montant de 4 790.76 € ttc.

PERSONNEL COMMUNAL : Suite à sa délibération du 31 mars 2021 décidant de procéder au recrutement en cas de besoin d'un saisonnier au sein du service technique selon l'article 3-1-2°1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal complète cette délibération de principe comme suit : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un agent saisonnier, emploi non permanent, pour renforcer le service technique pour la période d'été pour 6 mois. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif.

S.P.A. : CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE A LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION ET LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIES : Dans l'attente de renseignements supplémentaires, M le Maire reporte ce point à une prochaine séance.

POINT SUR LES ANIMATIONS A VENIR : Par M Alain SOHIER : Il est donné connaissance aux élus des animations annulées et à venir : le concert du 20 mai a été annulé, feu d'artifice le 14 juillet avec animations familiales et orchestre. Une réunion de la commission animation-social est prévue le 14 juin à 18 H à l'espace BL. Les associations locales seront invitées.

M SOHIER fait part au Conseil Municipal du renouvellement du « label Commune ou Ville sportive Grand Est » pour 4 ans. Remise de cette distinction le vendredi 18 juin à Courtisols. La cérémonie de pose du panneau se déroulera à prix-lés-Mézières sous trois mois, en concertation avec le Comité régional Olympique et Sportif Grand Est.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE : le Conseil Municipal est avisé des informations suivantes : Sportif de haut niveau : M POTDEVIN Eddy, spécialité l'aviron, est qualifié aux prochains Jeux para-olympiques de Tokyo.

Projets à Betlimpré : M le Maire informe les élus d'un projet d'ordre privé de constructions et d'un projet d'Ehpad route de Fagnon.

Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin : M le Maire demande aux élus de faire connaître leurs disponibilités au secrétariat de mairie, pour la tenue des bureaux de vote.